

SEMINAIRE NATIONAL

« STRATEGIES DE LA SOCIETE CIVILE SUR LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION EN RDC ».

RAPPORT GENERAL

INTRODUCTION

En date du 09 février 2009, il s'est tenu à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, un séminaire National de la Société civile sur les stratégies de lutte contre la corruption, séminaire organisé par EISA (Electoral Institute of Southern Africa) en collaboration avec le CEPAS et avec l'appui financier de DFID..

150 personnes ont activement participé à ces assises parmi lesquelles, on a eu :

- 30 délégués de la société civile venus de l'intérieur du pays à raison de trois (dont une femme) par province,
- 60 délégués des Organisations de la Société Civile de la ville province de Kinshasa
- 60 délégués des différentes institutions publiques et privées, des coopérations techniques et organismes internationaux.

Le programme du séminaire prévoyait deux jours d'activités articulées comme suit :

- Une cérémonie d'ouverture
- Deux communications en termes d'information sur les généralités sur ainsi que sur le système national d'intégrité.
- Dix exposés suivis des débats pour la première journée
- Des travaux en commissions suivis des recommandations en plénière pour la deuxième journée.
- Cérémonie de clôture

Initialement prévue dans la grande salle de conférence du Ministère des Affaires Etrangères, la cérémonie d'ouverture s'est déroulée au salon rouge du Ministère des Affaires Etrangères.

Deux temps forts ont marqué cette cérémonie inoubliable dans l'histoire de la lutte contre la corruption en République Démocratique du Congo, à savoir :

- Le mot du Directeur Résident de EISA
- Le mot d'ouverture du Ministre de la justice

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

I.1. Mot du Directeur Résident

Mr Vincent TOHBI, Directeur Résident de EISA a procédé à une brève présentation des délégués de la société civile, des représentants du corps diplomatique et de son excellence Mr LUZOLO BAMB I LESSA, Ministre de la Justice et Garde de Sceaux, sans oublier les représentants des Chancelleries, des coopérations et des organisations internationales présentes.

Il a en outre présenté les excuses de son organisation auprès des invités pour le désagrément causés par le changement de la salle intervenue en dernière minute.

Il a ensuite rappelé l'initiative du séminaire est l'œuvre des acteurs de la société civile congolaise dont l'étude de faisabilité a été faite par le Professeur KODI MUZONG, de par son expertise approuvée dans le domaine de lutte contre la corruption dans le monde.

Tout en saluant la présence de son Excellence Mr le Ministre de la justice, Mr Vincent TOHBI n'a pas manqué de témoigner les efforts entrepris par ce dernier en vue d'assainir le secteur de la vie publique et de créer un climat favorable à l'investissement en République Démocratique du Congo.

Enfin, Mr Vincent TOHBI a indiqué le bien fondé de ce séminaire dans le sens de renforcer les capacités de la société civile, laquelle est appelée à s'approprier des stratégies qui seront mises en place à l'issue de ce séminaire.

Ainsi, a-t-il introduit son Excellence Mr le Ministre de la justice et garde Sceaux pour son mot d'ouverture.

I.2. Mot d'ouverture de son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

Devant le mot aimable et interpellateur de EISA, Son Excellence Mr LUZOLO MBAMB I LESSA, Ministre de la justice a eu des mots justes pour fixer la position du Gouvernement congolais.

Car il y a péril en demeure et urgence au regard des données en présence de l'état des lieux sur la corruption depuis 1960 en République Démocratique du Congo.

Plusieurs questions sont revenues face à ces mots notamment la question liée aux grands écarts observés entre les avoirs disponibles, potentiels et au vécu quotidien de la population.

Pour lutter contre le phénomène corruption, il en a appelé à la combinaison des efforts de tous sans exception.

Après avoir donné quelques cas de corruptions visibles dans la société congolaise, l'orateur a indiqué que cette société est à la fois **victime** et **complice** de la corruption, victime en ce qu'elle subit au quotidien les effets de la corruption ; complice parce que chacun à son niveau contribue activement à l'accomplissement d'actes de corruption.

Son Excellence Mr le ministre a toutefois déploré la passivité de la société civile depuis son arrivée à la tête du Ministère de la justice avec sa volonté exprimée de lutter sans équivoque contre la corruption notamment face aux opérateurs économiques du secteur des infrastructures ayant bénéficié des fonds de l'Etat sans pour autant exécuté les travaux pour lesquels ces fonds avaient été alloués. Par respect de la procédure judiciaire, les opérateurs économiques visés ont obtenu la liberté provisoire mais les actions judiciaires demeurent.

D'où, l'appel du Ministre en direction de la société civile de jouer pleinement son rôle dans la surveillance de la justice, pierre angulaire par laquelle doit passer la lutte contre la corruption. Car a-t-il ajouté, par pratique démocratique, l'institution judiciaire a l'obligation de rendre compte à l'instar des toutes autres institutions. Néanmoins, pour parler de cette lutte contre la corruption, il faut observer une règle fondamentale qui consiste à se regarder d'abord soi-même dans sa vie de tous les jours. C'est donc un défi personnel.

Enfin, la lutte contre la corruption doit devenir un critère de moralité de la vie publique et non un vain slogan. C'est sur cette note que le Ministre a lancé un appel vibrant en direction de la société civile pour se lever et de faire de la lutte contre la corruption un combat collectif susceptible de faire de MBUDI une réalité ; déclarant ainsi ouvert le séminaire national de la société civile sur les stratégies de lutte contre la corruption.

II. EXPOSES

Communication I : « GENERALITES : DEFINITION, LES CAUSES, LES MANIFESTATIONS ET LES CONSEQUENCES »
(par le Prof. KODI Muzong)

Après les mots d'ouverture prononcé par Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice, le Professeur KODI MUZONGI a été introduit pour faire une communication à titre d'information sur les généralités axées autour de concepts en matière de corruption.

Il a commencé par définir la corruption en partant des textes et instruments internationaux (Convention des Nations Unies contre la Corruption, Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées).

A cet effet, l'orateur a mis en exergue quelques éléments caractéristiques de la corruption tels que les sollicitations ou acceptation d'une valeur ou avantage, l'offre ou l'octroi, l'accomplissement ou l'omission, le détournement, des biens de l'Etat, l'enrichissement illicite, le blanchissement, d'argent, le népotisme, l'extorsion, le trafic d'influence, la fraude et les relations douteuses entre pouvoirs publics et privés.

Il a ensuite souligné que la corruption se manifeste dans tous les domaines de la vie privée et publique (dans la société civile, passation des marchés publics, enseignement, tracasseries, douanes...). Il a enfin cité quelques conséquences de la corruption dans la société, entre autres :

- les revenus de l'Etat détournés des domaines aussi importants que la santé, l'éducation et les infrastructures, vers des projets qui permettent d'enrichir quelques personnes.
- Un environnement économique incertain et risqué, peu attractif pour les investissements. Fuite des capitaux.
- La qualité médiocre des infrastructures et des services de l'Etat.
- Le secteur administratif inopérant.
- Le secteur judiciaire inefficace. Impunité garantie à ceux qui peuvent influencer ou acheter les magistrats.
- Le cynisme au sein de la population. Acceptation de la corruption comme moyen de survie ("coop").
- Le mérite ne compte plus. Les réseaux de clientélisme: seul moyen d'accéder à des fonctions dans l'administration publique...

Communication II : « *LE SYSTEME D'INTEGRITE NATIONAL* »
(par Mr Georges TSHIONZA)

Selon l'orateur, la lutte contre la corruption constitue l'un des défis importants pour la République Démocratique du Congo. La corruption est la conséquence de la mauvaise gouvernance, qui entraîne notre pays dans la pauvreté. A côté d'elle, l'on citera d'autres maux dangereux tels l'impunité, le pillage du patrimoine public, l'abus des pouvoirs et la non transparence dans la gestion des affaires publiques.

Au regard de ce qui précède et à travers le Bureau d'Etudes, de Recherche et de Consulting International (BERCI), Transparency International s'est lancée, depuis janvier 2007, dans une étude sur **le système national d'intégrité** en République Démocratique du Congo. Ce système comprend les institutions fondamentales et les secteurs d'activités spécifiques qui contribuent à l'intégrité, la transparence et l'obligation redditionnelle dans la société. Son renforcement conduit à la promotion de la bonne gouvernance dans tous les aspects de la société.

Le Système National d'Intégrité, pour le cas de la République Démocratique du Congo a été élaboré comme faisant partie de l'approche holistique de lutte contre la corruption. Il comprend seize (16) secteurs ou piliers, qui sont interdépendants entre eux.

Ces piliers sont :

- l'Administration publique,
- le Pouvoir exécutif,
- le Pouvoir législatif,
- le Pouvoir judiciaire,
- les Partis politiques,
- la Commission électorale,
- les Institutions suprêmes d'audit,
- les agences de mise en valeur de la loi,
- l'Armée et les Services de sécurité,
- l'Administration régionale et locale,
- la Passation des marchés,
- les Entreprises publiques,
- les Agences de lutte contre la corruption,
- les Médias,
- la Société civile,
- la Communauté internationale.

L'orateur a ensuite signalé que la corruption à l'intérieur de la RDC se manifeste sous plusieurs actes variés. Il en a cité quelques uns, notamment :

- les pratiques mafieuses ou dérives économique-financières ;
- la fraude documentaire et physique ;
- les extorsions ou tracasseries humiliantes ;
- le détournement des salaires des agents de la fonction publique et de l'armée ;
- la corruption sexuelle ;
- les honoraires sous table ;
- la contribution des parents ;
- le détournement de l'aide extérieure ;
- le « coupage », le « le transport », « la compensation » et la « motivation » dans les médias ;
- la corruption judiciaire et législative.

Il a également insisté sur les facteurs qui favorisent la corruption en RDC revêlés dans l'étude de la commission de l'éthique et de la lutte contre la corruption de 2006 c'est entre autres : le salaire irrégulier et bas, la pauvreté, l'égoïsme, l'impunité et la mauvaise foi des gouvernants, etc.

Le niveau atteint par la corruption en RDC, a-t-il dit lui a coûté très cher dans tous les domaines :

- Sur le plan **politique** : l'incapacité de l'Etat de fonctionner et stigmatisation du Congolais au niveau international ;
- Sur le plan **juridique** : notion théorique de la protection du citoyen avec quasi-impossibilité d'obtenir justice, transformation de la police en institution judiciaire et magistrature avec pouvoir judiciaire constitutionnelle sur papier ;
- Sur le plan **moral** : inversion des valeurs morales qui déplacent les frontières de la honte ;
- Sur le plan **économique** : les pertes colossales des recettes de l'Etat et abus dans l'affectation des ressources ;
- Sur le **social** : la dégradation des infrastructures sociales ;
- Au niveau **sécuritaire** : les conflits qui ont coûté quatre (4) millions de vie, armée et police complètement désorganisée.

Ainsi, à partir d'une analyse approfondie de la situation de chaque pilier, il est possible de fixer quelques priorités dans la lutte contre la corruption a-t-il conclu :

- le combat devrait être piloté par le Président de la République ;
- renforcer chaque pilier en lui donnant un espace et des moyens ;
- le cadre juridique théorique doit se transformer en outil de travail et des sanctions ;

- la nécessité d'élaborer d'une manière participative une stratégie nationale de lutte contre la corruption et sa mise en œuvre effective, en mettant à profit les expériences positives des autres pays ;
- la gestion transparente du budget nationale ;
- restaurer les rôles des organismes de contrôle ;
- améliorer les salaires ;
- renforcer l'administration ;
- renforcer le système de passation des marchés ;
- mettre fin à l'impunité ;
- une meilleure coordination des services publics ;
- un pouvoir judiciaire indépendant ;
- le Parlement doit jouer pleinement son rôle notamment dans le contrôle de l'exécutif en systématisant ses procédures de contrôle, en complétant les lois qui manquent et en veillant sur la transparence dans sa propre gestion ;
- la Société Civile devrait prêcher par l'exemple et mieux s'organiser.

Communication III : « *LE SECTEUR DES MINES ET HYDROCARBURES* »
(par Mr Jean Pierre MUTEBA de ITIE)

Après avoir défini la corruption comme *tout acte qui permet à toute personne de bénéficier d'un avantage qu'il n'a pas mérité*, l'intervenant a révélé aux participants à quel moment se fait la corruption dans le secteurs des mines, comment cela se fait et les formes de corruptions que l'on retrouve dans le secteur des mines et hydrocarbures. A la fin de son exposé, l'intervenant a proposé des pistes de solutions dans ce domaine, notamment :

- la société civile doit soutenir la création d'un guichet unique
- créer un compte uniquement pour les ressources naturelles (compte mines)
- faire en sorte que le salaire soit équitable et régulier
- ramener le paiement des taxes au niveau des régies de paiement

Communication IV : « *SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT* »
(par Me LONGWANGO, Réseau des Ressources Naturelles)

L'Orateur a épinglé trois étapes par lesquelles la corruption est perceptible dans le secteur de l'environnement notamment dans le domaine forestier, à savoir :

- au moment de la signature des contrats d'exploitation forestière
- au moment du paiement des taxes
- au moment de la négociation de cahier des charges avec les populations autochtones et locales.

L'intervenant a terminé ses propos en proposant quelques pistes de solution en vue de combattre la corruption dans ce secteur :

- que les décisions soient prises en consultant les populations autochtones et locales
- créer une capacité gouvernementale à mettre en œuvre le code forestier
- maintenir le moratoire

Communication V : « *SECTEUR DE L'EDUCATION* »

(par Mr Leny ILONDO, Sos Kinshasa)

L'intervenant a démontré combien les biens faisant partie du domaine public de l'Etat Congolais sont spoliés par des particuliers souvent en complicité avec des agents de l'administration publique, c'est le cas de certaines écoles publiques de la ville de Kinshasa, notamment :

- Athénée de la Gombe
- Athénée de la Gare

Cette spoliation se présente sous une forme innocente, qui consiste à une proposition faite par un bienfaiteur ou une ONG, pour la réhabilitation d'une école ou la prise en charge des salaires des enseignants en échange de l'acquisition d'une portion de l'école.

La précarité de la fonction du Conservateur et l'impunité dont il a toujours bénéficié facilitent la spoliation grâce à la corruption. D'où, l'attrait du gain immédiat contre l'éducation de nos enfants et le développement du pays, ceci dénie aux enfants le droit à l'éducation consacré dans les différents instruments juridiques

Selon l'intervenant, La corruption est le moteur de la spoliation. Elle détruit l'école, le savoir, la conscience et l'humanisme. Elle mine les fondations du développement de notre nation. Il ne peut y avoir de progrès social significatif avec une population illettrée ou semi-lettrée. L'ignorance favorise la violence. Il faut donc sanctionner toute spoliation de biens publics, conclut monsieur LENY.

Communication VI : « *SECTEUR JUDICIAIRE* »

(par Mr Philippe KAYUMBA / Licoco)

L'orateur a fixé les idées sur la compréhension de rôle de la magistrature dans le pouvoir judiciaire, qui est de dire le droit de façon indépendante et impartiale. Cependant, l'on observe des pratiques de corruption dans l'exercice de la fonction de magistrats et personnel judiciaire. Parmi les causes de ces pratiques l'intervenant a noté entre autres les conditions de travail qui assimilent les magistrats et le personnel judiciaire à « une souris affamée dans un sac plein d'arachide ». Ainsi, l'état de lieu de la corruption dans le secteur judiciaire s'est articulé sur trois points à savoir :

- Au niveau des officiers du Ministère Public (parquet)
- Au niveau des juges
- Au niveau des obstacles constitutionnels et légaux

En conclusion, l'orateur a présenté une série des stratégies comme voies de sortie au fléau de la corruption qui ronge le secteur judiciaire, parmi lesquelles :

- La suppression des dispositions constitutionnelles et légales qui accordent des immunités pénales, des privilèges de juridictions et des autorisations préalables de poursuite,
- La suppression de cautionnement pour l'obtention de la liberté provisoire,
- L'ouverture d'un compte bancaire où seront versées les amendes transactionnelles,
- Pourvoir aux frais de fonctionnement par l'Etat aux juridictions et offices,
- Relever de leurs fonctions des chefs d'office et de juridictions, tous les magistrats ayant exercé au moins 3 ans au même grade,
- Le renforcement du mécanisme de contrôle par de chefs d'office et de juridiction, assortie de sanctions disciplinaires pour toute léthargie.

Communication VII : « *ADMINISTRATION PUBLIQUE* »

(par le Prof. St Augustin MWENDAMBALI, Directeur de l'OCEP)

Le professeur Augustin MWENDAMBALI, a relevé les résultats de l'étude faite par OCEP sur la corruption. L'étude comprend recommandations adressées à la fois à la société civile et aux pouvoirs publics.

A la société civile :

- De jouer un véritable rôle de catalyseur dans les initiatives de Lutte contre la Corruption;
- De dénoncer les cas d'enrichissement sans cause et d'abus des biens sociaux;

- D'encourager les sanctions à l'endroit des personnes impliquées dans la mauvaise gestion des recettes publiques
- De multiplier des campagnes et de persuasion contre la Corruption
- Envisager la tenue d'une concertation nationale sur les voies et moyens susceptibles de mettre fin à la Corruption, à la Concussion, au détournement des deniers publics

Aux pouvoirs publics, il est recommandé entre autres :

- De revaloriser l'Administration Publique en améliorant les conditions de vie et de travail de l'Agent Public de l'Etat par un salaire décent et régulier;
- De mettre fin à l'impunité en dotant la justice des moyens conséquents pour combattre la Corruption
- D'édicter les règles de Bonne Gouvernance ;
- De prendre l'engagement de réprimer la Corruption, particulièrement les cas de flagrance;
- De doter de moyens conséquents la commission chargée de l'Ethique et de Lutte contre la Corruption
- D'arrêter des stratégies de communication adaptées à la Lutte contre la Corruption
- De renforcer le partenariat avec les ONG de Lutte contre la Corruption ;
- De favoriser la mise sur pied des Structures de contrôle efficaces, gage de la transparence dans la gestion de la chose publique

Il a ensuite sur base d'un tableau démontré les institutions les plus corruptions et les agents de l'Etat les plus corrompus en RDC, pour enfin énuméré les causes de la corruption dans l'administration publique, les pratiques de la corruption dans ce secteur et il a rappelé également le code de bonne conduite de l'agent public.

Pour conclure, l'intervenant a proposé des stratégies de l'OCEP de lutte contre la corruption ainsi que les recommandations.

Les Stratégies sont de trois types :

- Stratégies Préventives
- Stratégies de Détection
- Stratégies de Bonne Gouvernance

Pour ce qui est des recommandations, il a cité notamment :

- Créer une synergie entre les Organes de Lutte contre la Corruption (Gouvernement, Société Civile...)
- Organiser des missions conjointes de contrôle des Experts du Gouvernement avec ceux de la Société Civile
- Impliquer la Société Civile dans la mobilisation et sensibilisation des usagers des services (population non travaillante)
- Doter la Société Civile des instruments de travail susceptibles de les accompagner dans la lutte contre la corruption.

Communication VIII : « LA VIE QUOTIDIENNE »

(par le professeur Ferdinand MUHIGIRWA du CEPAS)

L'orateur a signifié à l'assistance que la corruption est un cancer social, un mode de vie. Il a ensuite donné quelques exemples de corruption vécu au quotidien avant de conclure par des propositions de solutions.

Parmi les facteurs qui favorisent la corruption dans la vie quotidienne, l'orateur a cité :

- L'absence des structures de lutte contre la corruption
- L'absence des règles spécifiques en matière de lutte contre la corruption
- La non application des règles existantes
- Le manque de transparence sur la gestion des finances publiques
- La persistance de l'impunité ;
- La culture développée sans honte sur le détournement
- La culture de prédation
- La conjoncture socio économique de pauvreté
- L'absence des valeurs morales

Quelques cas illustrant la corruption ont été présentés dans les domaines suivants :

- Dans le domaine de l'éducation : on parle habituellement de : « PST » (Points Sexuellement Transmissibles), « M.T » Moto na Ngai, le Notes se donnent sur base ethno tribale ; « Opération mémoire » où les enseignants rédigent les mémoires et travaux de fin d'études en lieu et place des étudiants.
- Dans les hôpitaux (corruption des portiers, des infirmiers et médecins)
- Dans l'armée et la police.
Salaires de 100 \$ avec des faux billets pour trahir le pays en rejoignant les armées étrangères.
- Taxes imaginaires sur les marchés
- Infractions imaginaires devant les policiers de roulage et des patrouilles nocturnes...

En guise de conclusion, l'intervenant a proposé des pistes de solutions qui se résument en :

- Moral self-Gouvernance
- Formation en valeurs du bien commun, de justice, d'honnêteté, de dignité humaine et de conscience civique
- Réprimer et sanctionner les actes de corruption ;
- Se sanctionner soi-même à la lumière des valeurs d'éthiques ;
- Créer des chaînes de solidarité pour lutter contre la corruption
- Encourager les gens intègres...

Communication IX : « LA SOCIÉTÉ CIVILE »

(par Nestor BAZEYE / CNONGD)

Mr Nestor Bazeye a articulé son intervention en deux parties. Il a tout d'abord fait un état des lieux de la corruption au sein de la société civile et en second lieu il a proposé des pistes de solutions

En ce qui concerne l'état des lieux de la corruption au sein de la société civile congolaise, l'orateur a rappelé une réalité selon laquelle chaque personne, chaque institution de la société congolaise est soit **victime** ou **actrice** de la corruption.

- **Victime** parce qu'elle en a souffert ou en souffre, contrainte de la pratiquer ou encore en a subi les conséquences.
- **Actrice** en ce qu'elle l'a pratiquée sous quelque forme que ce soit.

Il a ensuite donné les manifestations et les pratiques de la corruption au sein des organisations de la société civile.

- L'absence de culture d'alternance
- Le tribalisme/ le « linguisme »
- La mauvaise gestion
- Le détournement des fonds des projets
- L'opération retour
- La spoliation des organisations de la société civile

extirper la corruption en son sein pour mieux mener ce combat, ainsi, l'orateur propose comme Pistes de solutions, deux recommandations suivantes :

1. la mise sur pied d'un code d'éthique de la société civile
2. l'amélioration de la gouvernance au sein des organisations de la société civile.

Communication X : « LA DECENTRALISATION »
(par Mr Norbert YAMBA YAMBA)

Son intervention se résume en deux grands points :

1. Les Manifestations de la corruption dans les Entités Territoriales Décentralisées
 - Au niveau de la perception de la décentralisation
 - Au niveau du découpage territoriale présentant le risque de balkanisation suite à des considérations politiques et tribales
 - Au niveau des Assemblées provinciales et Gouvernement provinciaux partant des élections
 - Au niveau de la désignation du personnel des ETD
 - Au niveau de la rétrocession des 40% des recettes provinciales
 - Au niveau de la passation des marchés publics
 - Au niveau du fonctionnement des ETD
 - Au niveau des services rendus
 - Au niveau des partis politiques
 - Au niveau de la société civile

2. Les stratégies pour faire participer la société civile dans la lutte contre la corruption.

Entre autres stratégies, l'orateur a parlé de :

1. Monitoring de l'action publique par secteur d'activité

Tels que : dénonciation, rapport, pétition, conférence de presse, déclaration publique, sit-in, manifestation, dialogue avec les autorités, plainte contre le corrupteur etc.

2. Monitoring par corporation thématique
3. Documentation des dossiers de corruption
4. Collaboration entre les acteurs de la société civile et les acteurs étatiques intéressés.

Communication XI : « *LES INITIATIVES ET CADRE LEGAL DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION*»

(par Prof Florimond MUTEBA, GATT-OCAP)

Son intervention a porté sur les initiatives et cadre légal de lutte contre la corruption en RDC.

L'orateur a axé sa communication sur les différents textes légaux pris dans le cadre de l'initiative de lutte contre la corruption en RDC, depuis l'indépendance à nos jours.

Communication XII : « *LES INITIATIVES AU NIVEAU DU PNUD*»

(par Mr Jean KESSOUS, PNUD)

Intervenant en dernier lieu, le représentant du PNUD a présenté le nouveau programme gouvernance du PNUD pour l'année 2009 ainsi que les mécanismes d'appui à la société civile congolaise.

Monsieur Jean Claude Kessous a donné en quelques lignes le contenu du programme du PNUD sur la lutte contre la corruption, programme qui rentre dans le cadre dans le programme de gouvernance.

Ce Programme quinquennal appuyé sur des consultations élargies avec le Gouvernement, le Parlement, les organisations de la Société Civile et les PTF et dont l'objectif est de promouvoir un système de gouvernance stable et légitime favorisant le développement humain durable. Ce programme est articulé sur 5 axes stratégiques :

1. Gouvernance politique

Dont l'objectif est de consolider le cadre démocratique et accroître l'accès et la participation citoyenne au système politique. Elle s'appui sur 4 axes d'intervention :

- Appui aux parlements et aux partis politiques
- Appui aux médias et à la société civile
- Appui au cycle électoral
- Appui aux élections locales

2. Gouvernance administrative

A pour objectifs d'améliorer les performances de l'administration et des institutions publiques, augmenter la transparence de la gestion des deniers publics et introduire le principe de reddition des comptes. Elle se base également sur 3 axes d'intervention :

- Appui à la coordination interministérielle
- Appui à la réforme de l'administration publique
- Promotion des valeurs éthiques et renforcement des contrôles institutionnels

3. *Gouvernance sécuritaire et judiciaire*

Dont l'objectif de consolider la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens à travers le renforcement des institutions de défense et de sécurité

Ceci se fonde sur 4 axes principaux suivants :

- Réforme du secteur de la justice
- Appui au processus d'intégration de l'armée et de sécurisation Communautaire
- Contrôle des ALPC
- Renforcement des capacités de contrôle démocratique du système de défense et de sécurité

4. *Gouvernance économique:*

Pour assurer la transparence et la reddition des comptes dans la gestion des affaires publiques à travers l'instauration et la systématisation d'une gestion transparente des ressources et finances publiques

Elle a 3 axes d'intervention :

- Appui à la planification du développement;
- Appui à la gestion et à la coordination des aides extérieures
- Appui au système statistique national

5. *Gouvernance locale:*

Dont les objectifs sont d'augmenter l'accessibilité et la qualité des services publics à travers la mise en place:

- d'une stratégie nationale de décentralisation,
- d'ETD et
- de Fonds Locaux de Développement

Ses axes d'intervention sont de 2 ordres :

- Appui à la décentralisation et à la coordination
- Appui au développement provincial et local

Il est toute fois à noter que ce programme fait face à un certain nombre des contraintes, dont notamment :

- Manque de volonté politique clairement affirmée et concrétisée par des actes de lutte contre la corruption
- Persistance d'une culture d'impunité,
- Manque de vision et de stratégie nationale en matière de LAC
- Fragilité et dispersion des institutions nationales rendant plus difficiles l'identification et le lancement d'activités de LAC
- Le morcellement et la faiblesse des organisations de la société civile tant au plan de leur capacité que du caractère limité de leurs ressources financières ;
- Concertation insuffisante des PTF sur les questions de LAC

Le représentant du PNUD a enfin énuméré les axes stratégiques d'intervention en RDC pour l'année 2009, que sont notamment :

- Programme relativement récent, les activités de LAC ont surtout été des activités ponctuelles ne s'inscrivant pas dans un plan d'ensemble
- Pour 2009 une meilleure intégration aux 5 composantes a été recherchée afin de tenir compte de la dimension transversale de la corruption
- Un plan de travail annuel pour les activités de LAC a été élaboré et est actuellement en cours de validation par les autorités

Ce plan de travail s'articule autour de 4 axes stratégiques:

- **Axe1** : appui aux cours et tribunaux dans le domaine de la lutte anticorruption et mise en application de l'arsenal juridique afférent;
- **Axe 2** : appui à la dynamisation et au renforcement des institutions de contrôle (Cour des Comptes, IGF, Commissions ECOFIN, EITI);
- **Axe 3** : le renforcement des capacités d'action de la société civile et professionnalisation des médias en matière de LAC ;
- **Axe 4** : la promotion des valeurs éthiques auprès des agents publics de l'état et de la population en général

Pour ce qui concerne l'appui à la société civile, le Programme Gouvernance du PNUD va mettre en place un **Fonds pour la société civile et la bonne gouvernance**.

Il s'agira d'un fonds compétitif et réactif pour renforcer les OSC locales dans leur rôle de canalisation des intérêts de la population, de promouvoir la participation citoyenne à l'exercice du pouvoir, et d'exercer un contrôle citoyen du gouvernement, notamment dans le :

- Développement et le suivi des politiques publiques au niveau local, provincial et national;
- Suivi des budgets et utilisation des recettes publiques spécifiques à la lutte contre la pauvreté et aux initiatives de lutte contre la corruption;
- Participation citoyenne dans la prise de décision au niveau local

Le Fonds fera intervenir trois mécanismes:

- un mécanisme compétitif de sélection des projets
- un programme de renforcement des capacités des OSC exécutant des projets
- un programme axé sur l'apprentissage et le partage des connaissances

Ledit fonds sera établi et géré par une agence d'exécution ou un consortium d'agences internationales

Cette agence aura pour mandat entre autres d'établir les procédures de sélection des bénéficiaires et les conditions d'octroi des subventions.

La deuxième journée était essentiellement consacrée aux travaux en commission dans les différents ateliers organisés autour de quatre thématiques et à la lecture des recommandations et stratégies retenues en plénière.

III. TRAVAUX EN COMMISSIONS

Quatre groupes de travail étaient constitués pour traiter les quatre thèmes retenus pour les travaux en atelier.

- Le groupe 1 a examiné les stratégies de Lutte Contre La Corruption en RDC
- Le groupe 2 s'est penché sur la sensibilisation sur la corruption
- Le groupe 3 a traité les mécanismes de collaboration de la Société Civile
- Le groupe 4 a formulé des recommandations générales aux pouvoirs publics, Institutions internationales et partenaires locaux »

Le contenu de tous ces travaux se trouve dans le document en annexe du présent rapport.

IV. CEREMONIE DE CLOTURE

4.1. Mot du Directeur Résident de EISA.

Le directeur résident de EISA a dans son adresse de la fin demandé au ministre de la justice de continuer à inscrire la lutte contre la corruption dans son agenda avant de le remercier pour sa disponibilité et son intervention.

S'adressant aux participants, membres de la société civile, le directeur d'EISA leur a rappelé la tâche qui leur incombe désormais dans la lutte contre la corruption.

4.2. Mot de clôture du Ministre de la Justice

Dans son mot de clôture, le Ministre de la justice et garde des sceaux a fait appel à la société civile de ne pas faire de cette lutte un simple slogan mais, plutôt de dénoncer tout acte de corruption partout où il se trouverait avec les stratégies qu'ils viennent d'acquérir durant ces assises. Il a assuré les membres de la société civile de toutes les garanties et sa protection en tant que ministre de la justice pour mener à bien cette lutte, avant de leur rappeler le site web du ministère qui est ouvert à tous les citoyens, pour dénoncer tout acte de corruption.

MECANISMES DE COLLABORATION ET RECOMMANDATIONS GENERALES

DE LA SOCIETE CIVILE DE LA RDC

Après l'exposé des résultats des ateliers en plénière, les participants ont adopté les mécanismes de collaboration ainsi que les recommandations ci-après :

I. MECANISMES DE COLLABORATION DE LA SOCIETE

La mise en place d'une structure organisationnelle :

Proposition a été faite pour que avec l'appui du PNUD et de EISA, les différentes organisations ayant pris part aux travaux se réunissent d'ici une semaine afin de réfléchir à la mise en place d'une structure souple ; visant à la capitalisation des résultats obtenus lors de ce séminaire.

II. RECOMMANDATIONS GENERALES.

En ce concerne les recommandations générales faites par la société civile de la RDC, adressées aux pouvoirs publics, aux institutions internationales et aux partenaires locaux

1. Au Président de la République

Que le Président de la République :

- Prêche par l'exemple dans la lutte contre la corruption en traduisant ses paroles en actes (Fini la Récréation ; les portes des prisons seront largement ouvertes, fini l'impunité, 5 chantiers et, par :
- La déclaration et la publication détaillée de son patrimoine, son salaire au début comme à la fin de son exercice,
- Se débarrasse de tous ceux qui se sont compromis dans l'exercice de leurs fonctions, plus particulièrement de son entourage galeux, tels ceux qui sont cités dans les différents rapports :

1. Conférence Nationale Souveraine
2. Panels des Experts des Nations Unies
3. Bakandeja
4. Lutundula
5. La Guerre de l'Est
6. SNEL
7. Mayobo

- Mettre fin au disfonctionnement institutionnel et à l'empiétement des attributions dévolues à chaque organe de l'Etat.
- Que le Chef de l'Etat garantisse le bon fonctionnement des institutions.

2. Au Gouvernement

Que le Gouvernement :

- Traduise en justice tous ceux qui se sont inculpés dans les détournements, la corruption, des deniers publics et privés.
- Veuille à l'éthique citoyenne des gouvernants : Président de la République,
- Parlement, Sénat, Gouvernement, Pouvoir judiciaire, etc. . en interdisant la circulation des voitures et véhicules d'utilité publique à des heures tardives,
- Eviter d'utiliser les forces de l'ordre (l'Armée, la Police et les Services de sécurité et d'Intelligence) par la corruption pour les fins personnelles en vue d'inquiéter et de faire taire la Société Civile en vue de l'anéantir
- Prenne les mesures afin que cesse les chansons et danses obscènes à la gloire des ministres, des députés, magistrats, policiers, militaires, etc.
- Mettre en pratique les recommandations pertinentes de parlement en matière de corruption,
- Sanctionne et poursuive les anciens comme le cas échéant le ministre des Affaires foncières qui ont désaffecté abusivement le domaine public de l'Etat : Ecoles publiques, hôpitaux, marchés
- Inventorier le patrimoine ...

- Applique le barème de MBUDI sans tergiversations
- Défère devant la justice tous les mandataires
- De réduire l'influence humaine et le face à face entre les corrupteurs et les corrompus potentiels en modernisant à travers l'informatisation et l'automatisation de la gestion des Services publics et privés
- De diminuer la possibilité de payer toutes les transactions par le cash face à un agent de l'Etat en utilisant le circuit bancaire
- De multiplier la sécurisation des documents officiels à travers des outils informatiques pour une gestion transparente dans les affaires publiques.
- Elabore un programme national multisectoriel de lutte contre la corruption au même titre que le programme de lutte contre le SIDA
- Que l'année de jubilé d'Or de l'indépendance soit proclamée et consacrée année de Lutte contre la corruption

3. Au Parlement

Que le Parlement veuille :

- Au contrôle sans complaisance de l'applicabilité des trois votes
- Lève effectivement l'immunité des personnes qui en jouissent
- Assouplisse la procédure de mise en accusation des personnes soupçonnées des faits de corruption et détournements, mais jouissant des immunités.
- Vote une loi relative à l'élection au suffrage direct des gouverneurs, afin d'éviter les trafics d'influence et la corruption qui émaillent cet exercice démocratique
- Vote une loi qui érige les dons accordés par les hommes politiques aux populations comme une corruption publiques
- Evite la complaisance dans le traitement des dossiers de corruption ou de détournements des hauts fonctionnaires de l'Etat.
- Vote des lois sur la justification des avoirs de tout citoyen ; la réforme de la police , de l'armée, de la justice, etc.

- Disposer au public et ce à titre d'information tout document relatif à la gestion de la chose publique en République Démocratique du Congo

4. A la Justice

Que :

- L'application des statuts des Magistrats soit effective et garantie par le Conseil Supérieur de la Magistrature.
- Les frais de Justice versés dans le compte de la DGRAD soient publiés pour une prise de conscience et de responsabilité partagée.
- Le Conseil Supérieur de la Magistrature forme les Magistrats spécialement les Chefs de juridiction et d'office de parquet à une éthique managériale pour assumer l'indépendance reconnue à ce pouvoir.
- Dans le cadre de la réforme soit envisagé le mode alternatif de règlement des conflits ; telle l'implication du pouvoir coutumier, les médiations de l'arbre à palabre, etc .
- La mise en mouvement de l'action publique par le parquet en référence aux informations des médias tant de presse écrite qu'audio – visuelle.
- Les Magistrats en tant que membres d'un pouvoir institutionnel soit traité et considéré au même titre que les autres membres du pouvoir Exécutif et Législatif pour consolider cette indépendance jusque là théorique.
- Le Conseil Supérieur de la Magistrature interdise aux Magistrats de se faire chanter par les musiciens, et en cas de persistance les sanctionner sérieusement.
- L'on rapproche la justice du justiciable en pourvoyant les Cours et Tribunaux ainsi que les Parquets des Magistrats à travers tous les pays.

5. Aux Institutions Internationales

- Que les institutions internationales inscrivent leur cahier de charge dans l'optique des priorités du gouvernement.
- Que leur assistance à la Nation soit réellement bénéfique à la Nation.

- Que leur assistance sociale tienne compte des potentialités et de l'immensité géographique ainsi que du rôle moteur de développement que ce pays doit jouer en Afrique centrale.
- Associent la Société Civile et les bénéficiaires dans la formation des politiques publiques et de programmes de développement intégral.
- Qu'elles exécutent leurs programmes sur terrain en y associant les ONG et les compétences locales selon les thématiques et les besoins cohibés.

6. Société Civile

Que la Société civile :

- Publie périodiquement les rapports relatifs à l'état de lieu sur la corruption dans tous les domaines touchant tous les secteurs de la vie nationale.
- Publie les différents rapports des audits et contrôles en y indiquant des détails ayant traits :
 - Au manque à gagner,
 - conséquences nocives

sur le plan social, économique, éducatifs, etc.
- fasse un plaidoyer pour la tenue des élections locales au profit des animateurs désignés par clientélisme politique et corruption
- vulgarise les lois de lutte contre la corruption et la mise en place des observatoires de cette lutte contre la corruption à tous les niveaux de la vie nationale.
- Crée un cadre de concertation nationale dans ce programme de lutte contre la corruption.
- exige la remise de subvention lui allouée chaque année dans le budget afin d'être plus opérationnel et moins dépendant.

« LES STRATEGIES ANTI-CORRUPTION DE LA SOCIETE CIVILE DE LA RDC »

INTRODUCTION

L'expérience des pays qui ont réussi à endiguer le fléau de la corruption démontre le rôle important que la société civile peut jouer dans cette lutte, de concert avec les autres composantes du système national d'intégrité, notamment le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, l'administration publique, les partis politiques, la commission électorale...

L'objectif du présent document est de proposer comment la société civile de la RDC peut efficacement s'engager dans la lutte anti-corruption en collaboration active avec les autres parties prenantes à ce combat. Les stratégies proposées ici sont donc celles de la société civile et qui doivent s'insérer dans une stratégie nationale globale. Cette stratégie nationale sera le point principal de l'ordre du jour du Forum National de Lutte contre la Corruption que le gouvernement a l'intention d'organiser dans les mois à venir.

Les stratégies arrêtées par la société civile au courant de **ce Séminaire tenu du 9 au 10 février 2009** devraient enrichir les débats du Forum National.

L'action de la société civile doit viser à promouvoir des citoyens qui soient actifs et demandeurs de la reddition des comptes par ceux qui les gouvernent. Elle doit également viser à sensibiliser la population à une meilleure gouvernance et à son rôle en tant que la meilleure sentinelle contre l'hydre de la corruption.

La société civile joue également un rôle proactif en proposant aux pouvoirs exécutif et législatif les réformes et mesures nécessaires qui contribuent à promouvoir la transparence des procédures administratives et l'application des contrôles prévus par la loi. Elle se charge aussi de l'éducation et de la morale publique afin que les citoyens s'approprient le plaidoyer contre la corruption, dénoncent et luttent contre ce mal dans leur vie quotidienne.

Pour aboutir à des résultats concrets, l'action de la société civile doit être constructive et complémentaire des initiatives des autres piliers du système national d'intégrité. Malgré cette collaboration, pour être efficace et crédible, la société civile doit être indépendante du pouvoir exécutif et du secteur privé.

A. CONSTAT

a. Réalités de la RDC

La définition des stratégies de la société civile doit tenir compte des réalités du pays. Pendant longtemps, dans les plus hautes sphères de l'Etat une attitude plutôt ambiguë a prévalu par rapport aux actes de corruption. Alors que dans le discours officiel on condamnait la corruption et promettait de sévir contre elle, en réalité les corrupteurs et les corrompus n'ont jamais été inquiétés. Une longue tradition d'impunité des actes de corruption a été établie et a fini par créer un cynisme durable au sein de la population par rapport aux initiatives de lutte contre la corruption. Aux

yeux de la population, la volonté politique de punir les personnes coupables d'actes de corruption et de réduire le mal manque dans la classe politique.

La tolérance de la corruption est généralisée en RDC même dans les couches les plus démunies de la population qui considèrent ce fléau comme un moyen de survie, dans un environnement où les salaires - parmi les plus bas en Afrique - sont irrégulièrement payés aux agents de l'administration publique, des forces armées et de la police, aux enseignants et aux médecins. Il faut noter aussi que dans ce pays plus de 90% de la population est au chômage et vit avec moins d'un dollar américain par jour.

b. Faiblesse de la société civile congolaise

La société civile elle-même est faible et manque d'expertise et de moyens conséquents pour combattre efficacement la corruption. Certaines de ses composantes sont perçues par la population comme étant corrompues et défendant les intérêts des politiciens.

c. Nécessité d'un plan d'actions

Le choix et la priorisation de la mise en œuvre des stratégies anti-corruption de la société civile qui sont proposées ici dépendront des capacités de la société civile congolaise dans ce domaine. Il faudrait donc commencer par répertorier et évaluer les capacités des organisations de la société civile engagées dans la lutte contre la corruption avant de déterminer les actions qui pourraient être menées à court, moyen et long termes.

Après avoir décidé des priorités stratégiques, il sera utile d'arrêter un plan d'actions qui soient mesurables autant que possible, et un chronogramme de la mise en œuvre du plan d'actions sera élaboré. Il faudra enfin déterminer les modalités et le calendrier du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions.

B. OBJECTIFS GLOBAUX DES STRATEGIES ANTICORRUPTION DE LA SOCIETE CIVILE DE LA RDC :

- Contribuer à la lutte contre la corruption en RDC,
- Jouer le rôle de « chien de garde » de la vie publique, et
- Œuvrer, en partenariat avec le secteur public et le secteur privé, pour la promotion et la garantie de la bonne moralité et de la transparence dans la gestion des institutions et de l'économie du pays.

Le séminaire national de la Société Civile congolaise, organisé par EISA, du 9 au 10 février 2009 sur les stratégies de lutte contre la corruption en République Démocratique du Congo, a abouti à l'adoption par les organisations de la Société Civile d'une série des stratégies reprises ci-dessous.

C. PRINCIPAUX AXES STRATEGIQUES

1. Répertoire et évaluer les organisations engagées dans la lutte contre la corruption

Objectif : Etablir un répertoire des structures anti-corruption et évaluer l'effectivité et la portée de leurs activités, leur niveau d'expertise et leurs capacités.

Actions : Avec l'appui d'EISA, du CEPAS et des partenaires au développement, commander une étude indépendante sur les activités et les capacités des organisations non-gouvernementales luttant contre la corruption en RDC.

2. Renforcement des capacités et des compétences de la société civile

Objectif : Créer une société civile capable de concevoir et proposer des solutions au fléau de la corruption.

Actions : Evaluer, avec l'aide d'experts, les besoins de la société civile en matière de gestion financière et administrative, d'information, de formation, de recherche, de plaidoyer, de communication et de soutien technique et financier ; concevoir et mettre en œuvre, avec l'aide de la coopération internationale, un programme pluri-annuel visant à remédier aux carences et faiblesses identifiées.

3. Renforcement de la crédibilité de la société civile

Objectif : Améliorer l'image publique de la société civile en tant que « chien de garde » indépendant et impartial des institutions de la république.

Actions : Se défaire de tous les leaders politiques ; établir une distinction claire entre les partis politiques et les organisations de la société civile ; améliorer la gouvernance interne des organisations de la société civile par la promotion d'une gestion rigoureuse et transparente et de la démocratie ; adopter une attitude de « tolérance zéro » par rapport à la corruption au sein des organisations de la société civile ; adopter et appliquer un code de conduite des organisations de la société civile anti-corruption.

4. Création d'un mécanisme de concertation et de coordination des actions de la société civile en matière de lutte contre la corruption

Objectif : Améliorer l'efficacité des actions de la société civile en mobilisant les structures et les personnalités de la société civile en vue de créer des synergies entre leurs différentes initiatives de lutte contre la corruption.

Actions : Amener les organisations luttant contre la corruption à s'entendre sur les modalités et un mécanisme de collaboration entre elles.

5. Sensibilisation des citoyens à la corruption

Objectif : Développer une culture de la transparence ; créer une citoyenneté informée du coût politique, économique et social de la corruption, et capable

de s'approprier la lutte contre la corruption et d'exiger la reddition des comptes de ses gouvernants.

Actions : Mener des campagnes permanentes de sensibilisation de la population et d'autres composantes de la société civile à travers la presse écrite audio-visuelle ; organiser des programmes de sensibilisation à tous les niveaux des institutions d'enseignement ; à terme, obtenir des autorités l'introduction dans les programmes d'enseignement des cours d'éthique ; aider à rédiger et, ensuite, à vulgariser des manuels et affiches de procédures des services administratifs.

6. Revisitassions de la Loi anti-corruption et de la réglementation administrative

Objectif : Analyser la Loi anti-corruption et la réglementation administrative et proposer au pouvoir exécutif et au parlement des améliorations et des additions en vue de renforcer l'arsenal anti-corruption du pays.

Actions : Proposer que les éléments manquant dans la Loi anti-corruption soient inclus dans une nouvelle loi spéciale anti-corruption. Les lacunes se rapportent à, par exemple, l'accès à l'information, le financement des partis politiques, l'extradition, le secret bancaire et les garanties minimales pour un procès équitable.

7. Plaidoyer pour la ratification des instruments internationaux et leur mise en œuvre dans le contexte national, régional et international

Objectif : La ratification par la RDC de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et l'harmonisation du cadre légal national avec tous les instruments internationaux ratifiés.

Actions : Lobbying du gouvernement et de parlement pour l'accélération de la procédure de ratification de la Convention de l'Union Africaine ; demander à des experts d'identifier les lacunes du cadre légal national par rapport aux instruments internationaux et proposer les amendements et additions éventuelles.

8. Mener des études et des enquêtes, y compris sur le terrain

Objectif : Aller au-delà des anecdotes pour mieux cerner le phénomène de la corruption dans la société congolaise, ses causes, ses manifestations et son coût et proposer des remèdes appropriés.

Actions : Mener des études qui permettent de déterminer les secteurs à forte propension de corruption ; mener des enquêtes qui quantifient l'impact de la corruption à tous les niveaux de la société ; vulgariser les données et les utiliser dans le plaidoyer des structures anti-corruption.

9. Sensibilisation du public au fléau de la corruption et son impact

Objectif : Créer une citoyenneté exigeante, informée et engagée dans la lutte contre la corruption.

Actions : Mener des campagnes de sensibilisation sur le terrain et à travers les médias ; organiser des journées de réflexion, des séminaires ; dénoncer dans les médias les cas avérés de corruption ; faire la publicité de bons exemples en matière de lutte contre la corruption.

10. Etablir un dialogue permanent avec les institutions de l'Etat

Objectif : Amener l'Etat à démontrer une volonté politique de lutter contre la corruption et de mettre en œuvre les réformes légales et institutionnelles nécessaires.

Actions : Lobbying des pouvoirs exécutif et judiciaire en vue de l'application effective de l'arsenal juridique du pays dans des cas avérés de corruption ; pressions en vue du renforcement des capacités et des moyens des organes de contrôle (la Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Finances) et du secteur judiciaire ; accompagner les parlementaires dans l'organisation d'une section nationale du Réseau des Parlementaires Africains contre la Corruption.

11. Etablir un dialogue permanent avec le secteur privé

Objectif : Amener le secteur privé à comprendre son intérêt dans la lutte contre la corruption en son sein.

12. Etablir un dialogue permanent avec les partenaires internationaux au développement de la RDC

Objectifs : Aider à améliorer la transparence dans la mise en œuvre des projets financés par les partenaires au développement du pays ; articuler les besoins de la société civile en matière d'appui des bailleurs des fonds.

Actions : Faire participer la population au niveau local au monitoring des budgets des projets financés par l'aide internationale et au suivi de la fourniture des services aux bénéficiaires.

Actions : Proposer la mise en place et l'application des codes d'éthique professionnelle incluant une clause anti-corruption ; encourager l'adoption collective des pactes d'intégrité ; étudier les manifestations de la corruption dans le secteur et recommander des actions à mettre en œuvre ; exercer la fonction de veille sur l'interface entre le secteur privé et le secteur public, en particulier en matière de passation des marchés publics.

13. S'ouvrir à d'autres expériences et participer aux forums régionaux et internationaux sur la lutte contre la corruption

Objectif : Apprendre des expériences d'autres pays en matière de lutte contre la corruption et ouvrir des perspectives de collaboration avec des organisations de la société civile d'autres parties du monde.

Actions : S'informer sur les rencontres régionales organisées par la SADC, l'Union Africaine et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et y participer activement ; participer aux Conférences Internationales contre la Corruption organisées tous les deux ans par le Secrétariat International de Transparency International.